



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 21 juin 2018 à 9 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé AKA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 9 h 06.

CA18 30 06 0205

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 21 juin 2018 afin de reporter le point 30.01 à la prochaine séance ordinaire du Conseil.

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun citoyen n'assiste à cette séance extraordinaire.

CA18 30 06 0206

**APPROBATION - CONVENTION - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS
DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2018 -**

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION - REVITALISATION ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES. AUTORISATION DU VIREMENT DE CRÉDIT.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2018;

D'autoriser Monsieur Charles-Hervé Aka, secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'octroyer une contribution financière de 17 500 \$ pour l'année 2018, non récurrente, afin de réaliser son plan d'action destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1184561001

CA18 30 06 0207

APPROBATION - ENTENTE - ORGANISME MARCHÉ PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION D'UNE OFFRE DE MARCHÉ PUBLICS - ANNÉE 2018 - ÉDICTION DES ORDONNANCES - OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et l'organisme "Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles", pour la tenue d'un marché public pour l'année 2018.

D'autoriser Monsieur Charles-Hervé Aka, secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'octroyer une contribution financière de 40 000 \$ (taxes incluses) à cet organisme pour l'année 2018.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro **OCA18-(M-2)-001** jointe à la présente, permettant l'établissement d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro **OCA18-(B-3)-002** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-1)-002** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi

que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315)), l'ordonnance numéro **OCA18-(RCA09-Z01)-004** jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

20.02 1182971002

30.01 REPORTÉ

CA18 30 06 0208

DEMANDE - D'APPROBATION - PIIA - 7000, 7050 ET 7125, RUE MARIE-VICTORIN.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018..

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

 appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

DE donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 22 de la section 2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans visant le remplacement des fenêtres, d'une unité de climatisation au toit et de portes, pour trois (3) bâtiments situés sur le campus du Cégep Marie-Victorin aux 7000, 7050 et 7125, rue Marie-Victorin, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout tel que présenté sur les plans soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 avril 2018.

ADOPTÉ

40.01 1180565009

CA18 30 06 0209

DEMANDE - D'APPROBATION - PIIA - 7070, BOULEVARD PERRAS - TRANSFORMATION DES ESCALIERS EXTÉRIEURS.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

 appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 135 de la section 19 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans de transformation de cinq escaliers extérieurs en béton pour le

bâtiment situé au 7070, boulevard Perras, sur le lot 1 055 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout tel que présenté sur les plans soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 mai 2018.

ADOPTÉ

40.02 1183469007

CA18 30 06 0210

DEMANDE - APPROBATION - PIIA - 7070, BOULEVARD PERRAS - REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU 3E ÉTAGE.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

DE donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 135 de la section 19 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans visant le remplacement des fenêtres du 3^e étage des ailes C2 et D3 de l'Hôpital Rivière-des-Prairies situé au 7070, boulevard Perras, sur le lot 1 055 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel que présenté sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 30 mai 2018.

ADOPTÉ

40.03 1183469012

CA18 30 06 0211

DEMANDE D'APPROBATION - PIIA - 14350, RUE NOTRE-DAME EST

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

DE donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans visant le remplacement du revêtement extérieur des façades nord et ouest du 5^e étage du bâtiment situé au 14350, rue Notre-Dame Est, sur le plan complémentaire portant le numéro PC-04410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel que présenté sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date 4 juin 2018

ADOPTÉ

40.04 1183469014

CA18 30 06 0212

DEMANDE D'APPROBATION - PIIA - 3740, RUE DOLLARD-DESJARDINS.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 4 mai 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs au remplacement de la fenestration de la façade principale, à l'agrandissement du bâtiment et à l'affichage pour un bâtiment industriel situé au 3740, rue Dollard-Desjardins, sur le lot portant le numéro 6 154 415, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Tel que montré sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Danny Houle, en date du 1er juin 2018, minute 32229, sur les plans d'implantation et d'élévations préparés par la firme *Gaston Fortier Architecte*, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 30 mai 2018, de même que sur les plans d'affichage soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 24 mai 2018.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / Compagnie
Brique	Façade	Ash (Gris foncé) / Brampton
Brique	Façade	Iceland White (Gris pâle) / Brampton
Acier isolé	Mur-écran au toit	Blanc / Metal Span
Aluminium	Cadres des portes et fenêtres	Aluminium anodisé clair No 17
Membrane élastomère	Toiture	Blanc / Soprema

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés

ADOPTÉ

40.05 1183469013

CA18 30 06 0213

DEMANDE D'APPROBATION - PIIA - 17000, BOULEVARD GOUIN EST.

ATTENDU QUE l'implantation, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel multifamilial jumelé projeté au 17000, boulevard Gouin Est ont été approuvés par la résolution CA18 30 03 0034.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

DE remplacer le projet d'implantation : révision des lignes de lot séparant le 17 000, boulevard Gouin Est et le 16 281, rue Forsyth, ce qui engendre une petite modification des marges de recul. Le nouveau projet d'implantation porte le numéro de minute 691 et est réalisé par monsieur Jean-François Dufour, arpenteur-géomètre, en date du 23 mars 2018.

De remplacer les élévations du bâtiment pour traduire les légères modifications effectuées par le requérant lors du processus d'analyse de la demande de permis.

De remplacer l'illustration de la perspective par une nouvelle image illustrant les modifications apportées aux élévations.

ADOPTÉ

40.06 1176425019

CA18 30 06 0214

DEMANDE D'APPROBATION - PIIA - 16281, RUE FORSYTH.

ATTENDU QUE l'implantation, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel multifamilial jumelé projeté au 16281, rue Forsyth ont été approuvés par la résolution CA18 30 03 0035.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

DE remplacer le projet d'implantation : révision des lignes de lot séparant le 17 000, boulevard Gouin Est et le 16 281, rue Forsyth ce qui engendre une petite modification des marges de recul. Le nouveau projet d'implantation porte le numéro de minute 691 et est réalisé par monsieur Jean-François Dufour, arpenteur-géomètre, en date du 23 mars 2018.

De remplacer les élévations du bâtiment pour traduire les légères modifications effectuées par le requérant lors du processus d'analyse de la demande de permis.

De remplacer l'illustration de la perspective par une nouvelle image illustrant les modifications apportées aux élévations.

ADOPTÉ

40.07 1176425020

CA18 30 06 0215

ÉDICTION - ORDONNANCE - OCA18-(RCA09-Z01)-003B - AUTORISANT L'AFFICHAGE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES - CERTAINS SITES DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro **OCA18-(RCA09-Z01)-003B** vertu du règlement RCA09-Z01, article 315, afin d'autoriser exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau addenda joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.08 1181528001

CA18 30 06 0216

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9 h 10

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement